

Image not found or type unknown



Frais d huissiers exagerer

Par **rosmanin**, le **29/11/2018** à **13:48**

bonjour voila j'avais une dette de 800 euros que je règle avec un échéancier avec cette dette j'en suis à devoir 3000 euros total de la dette + frais d'huissiers je trouve que c'est exagérer en frais d'huissiers que puis-je faire si je suis obligé de régler ses frais en étant au RSA et il me reste 100 euros pour vivre merci de votre réponse cordialement

Par **amajuris**, le **29/11/2018** à **18:08**

bonjour,

si votre créancier a obtenu d'un tribunal, un jugement vous condamnant à payer, et que votre créancier vous a accordé un échéancier, à la dette initiale s'ajoutent toujours les frais de recouvrement et les intérêts ce qui explique que si vos échéances sont peu élevées, la dette peut durer très longtemps.

malheureusement le fait que vous soyez au RSA ne vous dispense pas de payer votre dette. en l'absence d'une décision d'un tribunal vous condamnant à payer l'huissier ne peut agir qu'à titre amiable, il ne peut pas procéder à des saisies.

salutations